Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600024-20251204-DEL2025_65-DE

**DEPARTEMENT**
**DU MORBIHAN**

**COMMUNE**
**D'AMBON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Nicole KORN, François ROBIN, Aurore CELARD, Christophe CHEVEREAU, M. Michel HACHET, Jean Marie CHEVALLIER, Laurence LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire NICOL, Michel GAURY, Guillaume FREDET, Vincent REIGNER, François DECONINCK (arrivé à 19h14 et ne prenant part au vote qu'à compter de la délibération n°2025.51).

Absents excusés : Mme Gwenola LE BRAZIDEC ayant donné pouvoir à Mme Claire NICOL,
M. Philippe LE PICHON ayant donné pouvoir à M. Vincent REIGNER,
Mme Marion BOGO ayant donné pouvoir à M. Erwan PERRUCHOT.

Absent : Mme Sandrine BLAIN.

Secrétaire de séance : M. Michel HACHET

**DELIBERATION 2025.65**
**OBJET: Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition d'équipements publics.**

M. Erwan PERRUCHOT, Adjoint délégué à la Culture, indique que la gérante de la société Tiny Spa 56 a contacté la collectivité pour obtenir un emplacement tous les samedis sur la commune. Elle propose différents soins de bien-être dans une caravane.

Son installation nécessitant la réservation d'un emplacement de 20m sur le parking de la mairie et l'accès au compteur électrique, il est nécessaire d'acter cette mise à disposition par une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

**-MET A DISPOSITION** de la société Tiny Spa 56, à compter du 5 décembre 2025, les équipements suivants :

- 1 emplacement de 20m sur le parking rue du Pré Demoiselle tous les samedis ;
- 1 clé donnant accès au raccordement électrique.

**-PRÉCISE** que cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux.
**-DÉLÉGUE** à M. le Maire la signature de la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.
**-CHARGE** M. le Maire de veiller à la bonne exécution de la présente décision.

MAIRIE d'AMBON 56 (Morbihan)

Pour extrait conforme
Le Maire,

Noël PAUL